

*Article 43 du Règlement***LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ****L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES PAR LA COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que la Commission canadienne du blé a lancé un appel d'offres pour l'achat de wagons-trémies, fait sans précédent qui a l'approbation du gouvernement, qui se fera aux dépens des céréaliculteurs de l'Ouest et qui obligera les producteurs de denrées agricoles et autres produits primaires de fournir leur propre matériel roulant, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre rejette la ligne de conduite adoptée par le gouvernement d'étendre le principe du paiement par l'usager au paiement par le producteur.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES**LA CONSIDÉRATION DES INTÉRÊTS DES AUTOCHTONES DANS L'ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour obtenir le consentement unanime de la Chambre. Étant donné les rudes conditions économiques que connaissent de nombreux Indiens du pays, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fasse partie du superministère de l'expansion économique pour garantir que l'on tiendra compte des intérêts des autochtones tout en assurant l'expansion économique globale du pays.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LE PROJET DE FORAGE EXPLORATOIRE DANS LES T. N.-O.—L'EFFET NÉFASTE SUR L'ENVIRONNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que quatre organismes—le Canadian Arctic Resources Committee, la Fédération canadienne de la nature, l'Inuit Tapirisat of Canada et la Fédération canadienne de la faune—ont formulé de sérieuses objections aux méthodes adoptées par le comité fédéral d'examen et

[M. l'Orateur.]

d'évaluation du milieu, qui étudie actuellement une proposition présentée par la Northlands Petroleum Ltd en vue de forages d'exploration dans la région de Lancaster Sound, dans les Territoires du Nord-Ouest, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

● (1412)

Que le ministre de l'Environnement enquête sur les accusations que renferme la lettre que le Canadian Arctic Resources Committee lui a adressée le 23 novembre 1978, et qu'il déclare que les audiences qui débutent aujourd'hui à Pond Inlet, dans les Territoires du Nord-Ouest, seront menées d'une façon équitable pour toutes les parties en cause.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LE SERVICE D'ENREGISTREMENT DES TERRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante et demande le consentement unanime en vue de présenter une motion à la Chambre.

Comme il règne une vive inquiétude dans les provinces Maritimes notamment au sein du Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes, de l'Alliance de la Fonction publique, de nombreux conseils de courtage en valeurs immobilières, de l'Association des ingénieurs professionnels du Nouveau-Brunswick et d'autres groupes sérieux qui cherchent à favoriser l'essor des provinces Maritimes, au sujet de la décision apparente du ministère de l'Expansion économique régionale de retirer son appui financier au service d'enregistrement des terres qui entreprend la deuxième année d'un mandat de cinq ans; et comme ce travail très utile effectué par le secteur public progresse fort bien jusqu'ici et qu'il est indispensable en vue de mener à bonne fin un programme audacieux dont l'exécution a été rendue possible grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et puisque le programme fournit également des emplois à plus de 200 personnes, je demande à proposer, appuyé par le député de Halifax-East Hants (M. Crosby):

Que la Chambre charge immédiatement le ministre de l'Expansion économique régionale de revoir sa décision de mettre fin à l'appui que son ministère accorde au service d'enregistrement des terres et de continuer à soutenir ce programme indispensable à l'exploitation des ressources foncières dans les provinces Maritimes.

M. l'Orateur: Pour mettre la motion en délibération, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.